



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2001

Cinquante-cinquième session
Point 101 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/55/588)]

55/213. Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau devant se tenir à l'échelon intergouvernemental

L'Assemblée générale,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental sur les travaux de sa session d'organisation et de sa première session¹,

Se félicitant de voir avancer les consultations menées avec les principales parties prenantes institutionnelles à propos de leur participation à la concertation sur le processus de financement du développement,

Encourageant les gouvernements et toutes les autres parties prenantes à prendre des mesures concrètes pour appuyer le processus préparatoire de la concertation sur le financement du développement et la réunion internationale de haut niveau devant se tenir à l'échelon intergouvernemental, dans le cadre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour,

Se félicitant que des réunions consultatives régionales soient organisées pour permettre l'apport de contributions régionales à la concertation sur le financement du développement et préconisant une intensification des efforts déployés au niveau régional pour appuyer le processus préparatoire et la réunion internationale de haut niveau devant se tenir à l'échelon intergouvernemental, dans le cadre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour,

Se félicitant également des auditions tenues avec la société civile pour appuyer la concertation sur le financement du développement, attendant avec intérêt la contribution de celles qui seront prochainement organisées avec le secteur privé et préconisant une intensification des efforts ainsi déployés pour appuyer le processus préparatoire et la réunion internationale de haut niveau devant se tenir à l'échelon intergouvernemental, dans le cadre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour,

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 28 (A/55/28).

Remerciant les gouvernements des apports qu'ils ont faits au fonds d'affectation spéciale créé pour recueillir des contributions extrabudgétaires en faveur de la concertation sur le financement du développement,

1. *Décide* que la réunion internationale de haut niveau devant être organisée à l'échelon intergouvernemental devra se tenir pendant le premier trimestre de 2002, à une date à arrêter d'un commun accord, et invite les pays intéressés à envisager d'accueillir la réunion ou, s'ils ont déjà fait une offre dans ce sens, à la confirmer;

2. *Décide également* que le Comité préparatoire devra tenir une dernière session du 14 au 25 janvier 2002, étant entendu qu'il tiendra sa deuxième session du 12 au 23 février 2001 et sa troisième session du 30 avril au 11 mai 2001;

3. *Prie* le Secrétaire général d'écrire à tous les gouvernements pour leur rappeler que l'importance du processus préparatoire de fond et de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental justifie une participation à un niveau élevé.

*87^e séance plénière
20 décembre 2000*